
SECRETARIAT GENERAL

Coordination Nationale du Rapatriement

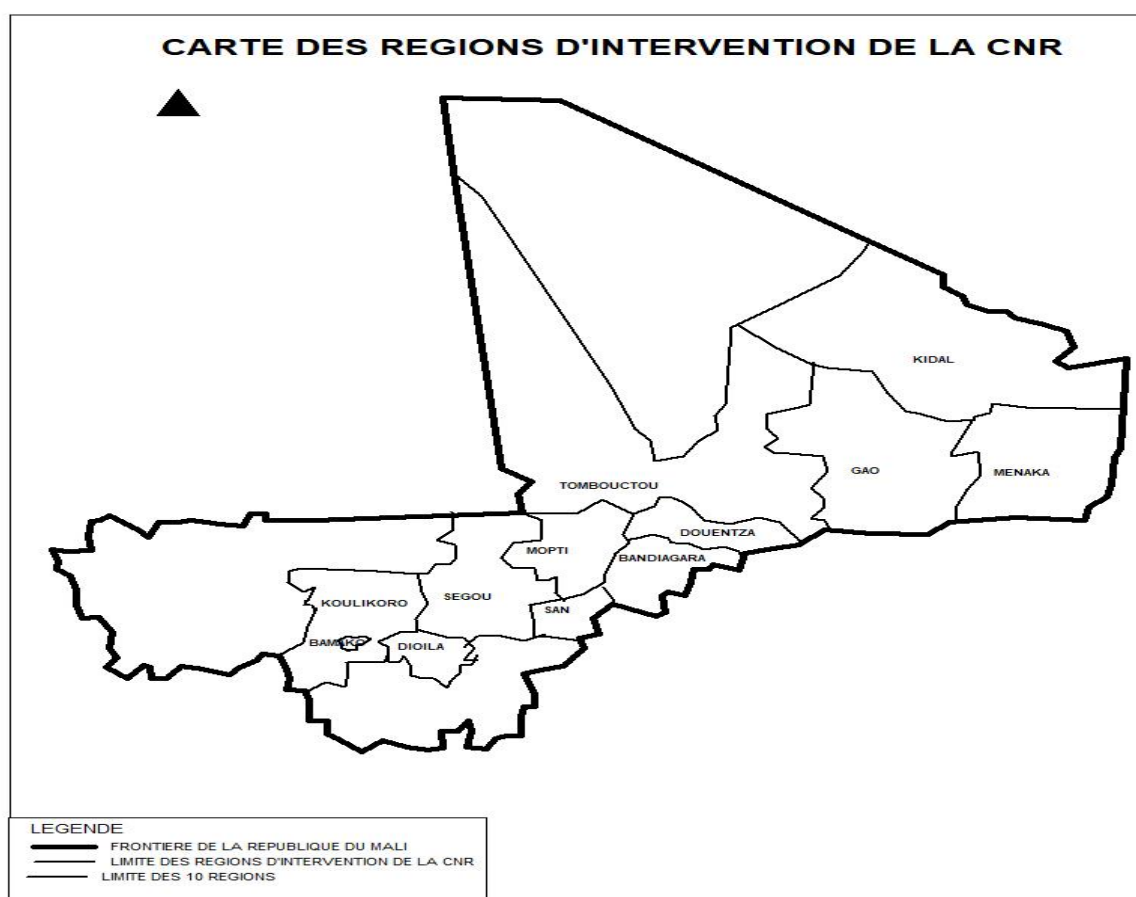


Mail : cnrpatriement@yahoo.com

Tel : (+223) 63 02 06 06 / 71 01 90 01

Plate-forme : cnrmali.ml

**1^{er} RAPPORT DE L'ENQUETE SUR L'ACTUALISATION DES ZONES
DE RETOUR DES RAPATRIES**



SOURCE: MDRI

AUTEUR: M L CAMARA

REALISATION: 2025

AVRIL 2026

1^{er} RAPPORT DE L'ENQUETE SUR L'ACTUALISATION DES ZONES DE RETOUR DES RAPATRIES

I- INTRODUCTION

Le retour volontaire (facilité et spontané) des réfugiés maliens vivants dans les pays d'asile se poursuit dans un contexte marqué par la signature des accords tripartites Mali- Niger-HCR, Mali-Burkina-HCR et Mali-Mauritanie-HCR.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la Coordination Nationale du Rapatriement a enregistré 89 324 rapatriés tandis que **335 737** réfugiés maliens étaient enregistrés dans les pays d'asile répartis comme suit : 40 515 au Burkina Faso, 169 152 en Mauritanie, 126 070 au Niger, 84 au Nigeria, 78 au Togo et 9 en Guinée.

Le mécanisme d'enregistrement des rapatriés est opérationnel dans l'ensemble des zones de retour des réfugiés maliens à travers 28 points d'enregistrement. Cette activité vise à fournir les informations nécessaires sur les zones de retour des réfugiés maliens aux autorités maliennes, aux pays d'asile ainsi qu'au Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et aux autres acteurs concernés conformément aux engagements pris par le Gouvernement du Mali dans le cadre des Accords tripartites relatifs au processus de retour volontaire.

En 2021, 21 communes prioritaires avaient été identifiées pour l'accueil des réfugiés de retour au Mali. Avec l'évolution de la situation sécuritaire cette liste s'est élargie et le mouvement de retour est observé dans la quasi-totalité des régions de départ des réfugiés et Personnes Déplacées Internes (PDI) tant au Nord qu'au Centre du pays.

D'où l'initiative de la Coordination Nationale du Rapatriement de réaliser une cartographie des zones de retour et de procéder à son actualisation trimestrielle avec l'appui financière du HCR ou d'autres partenaires impliqués dans l'accompagnement des personnes en déplacement forcé. Cette actualisation concerne une cinquantaine de communes réparties entre 10 régions et le district de Bamako.

II- OBJECTIF GENERAL

L'objectif de cette actualisation des zones de retour est de collecter les informations nécessaires pour faciliter le retour des réfugiés maliens dans leur localités d'origines ou celles de leur choix.

2.1- Objectifs spécifiques

- disposer d'un état de lieux de la situation générale et sécuritaire de la zone de retour ;
- évaluer l'environnement de protection des localités de retour ;
- faire l'état des lieux des structures administratives régionales et locales ;
- évaluer le niveau d'accessibilité des services sociaux de base ;
- évaluer la présence des acteurs humanitaires et de développement dans les zones de retour.

III- METHODOLOGIE

La méthodologie est basée

- Entretien avec les Directions Régionales du Développement Social et l'Economie Solidaire ;
- Enquête auprès des autorités administratives et locales ;
- Enquête auprès des acteurs humanitaires et de développement présent dans chaque région.

IV-LES LOCALITES CONCERNEES

L'enquête recouvre les localités de retour des rapatriés réparties dans 10 régions (Tombouctou, Gao, Ménaka, Douentza, Bandiagara, Mopti, Ségou, Dioila, Koulikoro, Kidal) et le district de Bamako (voir tableau ci-dessous)

Tableau : localités de retour des rapatriés

REGION DE RETOUR	CERCLES DE RETOUR	COMMUNES CE RETOUR	VILLAGES OU HAMEAUX DE RETOUR
Tombouctou	Tombouctou , Ber , Dire Goundam Diré Niafunké Gourma- Rharous Bintagoungou Bambara Maoudé Léré Gossi Gargando	Tombouctou , Ber ,Alafia , Bourem-Inaly , Douékiré Doukouria ,Haïbongo ,Rharous , Bintagoungou , Bambara Maoudé Léré Gossi, Goundam, Gargando, Bambara Maoud	Abaradjou, Bariz, Bokiat, Tintelout, Ekankan, ber, Aglal, Hamabangou, Koiratao, Sanfil, Tincrow, Teherdje Essakane
Gao	Gao	Gao/N'tillit/Ansongo	N'tillit, N'tahaka, Doro, Labezanga
Ménaka	Ménaka	Ménaka, Azguaret, Assakaraye, Anderboukane	Tabangoute 1et 2, Imache, Intitaliwene, Madina, Darsalam, Bockotchi, Touloup, Abatoir 1 et 2, Inagar, Tinfadimata, Imbaram, Tinelwane, Tintifrinkawene, Wasseyfi
Kidal	Kidal, Tessalit, Timétrine Tin-Essako	Kidal, Tessalit, Timétrine Tin- Essako	Kidal, Tessalit, Timétrine Tin- Essako
Douentza	Douentza Mondoro Boni Hombori	Douentza, Mondoro Boni, Hombori	Nouveau Quartier , Mondoro , boulkessi , Boni,gaima,dourgama Hombori,Garmi
Bandiagara	Bandiagara Bankass	Bandiagara, Bankass Koro	Quartier 1,4,7, Bankass, Koro,

	Koro		Deou
Mopti	Mopti	Sevare	Sevare, Sokolo
Ségou	Ségou, Niono, Nampala et Sokolo	Sebouougou, Niono, Siribala, Diabaly, Nampala	Sebouougou, ATT bougou, Niono socoura, Niono (quartier A), Moribabougou, Niegue Km 23, Soroweli, Atan Were, Alatona, Nampala, Tedouma, Lekzine, Assy Massa, Louguel et Bety dimiya
Dioila	Dioila, Fana	Fana, Dioila	Fana
Koulikoro	Koulikoro, Kati	Kalabancoro, Kati, Baguinéda	Sirakoro Méguetana
Bamako	District de Bamako	Commune 6	Missabougou, Yirimadio, Niamana, Tabacoro

Source : CNR

V- ENVIRONNEMENT DE PROTECTION

Quelques Incidents ont été rapportés au cours de l'année notamment :

En mars 2025 des incursions des groupes terroristes ont été signalées dans les communes de Sindo et de Koloko. Ces incursions ont donné lieu à l'atteintes documentés au droit à la vie ainsi qu'à des violations du droit de propriété.

Au cours du troisième trimestre (septembre 2025), un incident de protection a été documenté dans la commune de Faramana, trois (03) hommes âgés d'une quarantaine d'années auraient perdu la vie dans cette incursion. Des biens mobiliers ainsi que des concessions auraient également été détruits et ou incendiés.

entre juillet et août des cas d'inondation ont été rapportés dans les communes de Houndé, Founzan et Pandéma. Ces catastrophes ont entraîné de multiples atteintes aux droits humains notamment les destructions de biens privés (mobiliers et immobiliers), des pertes en vie humaines, des blessures graves ainsi que la destruction de champs agricoles et des récoltes. Plus de 80 ménages se retrouvent exposés à des risques de famine et des difficultés de logements.

Dans la commune de Bobo-Dioulasso, un incident de protection a été documenté suite à un affrontement interreligieux qui a entraîné cinq (05) cas de coups de blessures.

VI-SITUATION GENERALE ET SECURITAIRE

La situation sécuritaire dans la commune de Thiou demeure préoccupante malgré des progrès notables enregistrés en matière de déploiement des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Depuis août 2024, un détachement militaire installé à Bango a permis de rendre cette localité de nouveau accessible. Deux autres détachements ont ensuite été déployés à Kalo et à Thiou Centre, tandis qu'un troisième est en cours d'installation à Bouro. Par ailleurs, la BIR n°14 positionnée à Thiou Centre, effectue régulièrement des patrouilles mobiles dans ces différentes localités.

Cette présence militaire a permis la reprise des déplacements sur le tronçon Ouahigouya–Bango, le long de la RN2, à partir du mois d’août 2024 jusqu’en 2025. Au-delà de Thiou, seule la direction menant vers le Mali, notamment la ville de Koro reste praticable. En revanche, l’axe Thiou–Ouahigouya demeure quasiment inaccessible à partir de Bango, situé à environ 15 km de Ouahigouya Centre.

Malgré ce renforcement sécuritaire, la dynamique des déplacements forcés des populations se poursuivent. En l’espace d’un an, plus de la moitié des villages de la commune ont été désertés. En août 2024, seuls 9 des 32 villages administratifs de la commune étaient habités. A la date de mise à jour du présent profil de commune (octobre 2025), ce nombre est tombé à 4 : Kalo, Dénéan, Bouro et Thiou, dont leur maintien résulte de la présence de forces de sécurité. Les autres villages se sont vidés à la suite de menaces terroristes récurrentes, notamment des ultimatums de déguerpissement.

Un fait marquant concerne la délimitation de Thiou Centre par des tranchées, destinées à prévenir les incursions surprises des groupes terroristes. Aucun couvre-feu n’a été instauré, mais les populations ont développé une forme d’autodiscipline : elles limitent volontairement leurs déplacements à la tombée de la nuit, et évitent de franchir les tranchées même dans la journée par mesure de précaution.

En octobre 2025, Thiou centre continue de jouer un rôle de zone d’accueil pour les Personnes Déplacées Internes (PDI). Elles- ci les personnes originaires d’autres villages de la commune mais également des PDI venues des communes voisines de Koumbri et Kain, des retournés spontanés en provenance de Ouahigouya, ainsi que des réfugiés burkinabè rapatriés spontanément depuis Koro, au Mali.

VII- PRESENCE DES AUTORITES LOCALES

Malgré un climat sécuritaire préoccupant dans les communes de Faramana, Koloko et Sindo l’administration publique et certaines structures technique demeurent présentes à Faramana et Koloko. Cette présence se manifeste notamment à travers les mairies, les services de santé, d’Action sociale d’éducation, d’agriculture, d’élevage de même que les postes de police, de gendarmerie et de douane, etc.

VIII- ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

En matière d’accessibilité aux services sociaux de base, des efforts sont à souligner dans certains services Malgré un contexte sécuritaire difficile.

8.1- Education :

Malgré l’instabilité sécuritaire qui affecte les communes de Faramana, Koloko et Sindo, seules Faramana et Koloko disposent d’établissements scolaires fonctionnels dotés d’infrastructures en bon état et d’enseignants sur place. La commune de Koloko dispose à cet effet d’un collège privé, d’un (01) lycée privé, de deux (02) collèges publics, de quatre (04) écoles primaires, et une inspection. Une vingtaine enseignants y sont en poste parmi lesquels les professeurs de collège, et d’école, des économes, des surveillants, des proviseurs et des directeurs d’écoles. La commune de Faramana quant à elle dispose de quatre écoles primaires, d’une inspection, d’un lycée public et d’un collège privé avec un corps enseignant d’une quinzaine de personnes occupant des fonctions similaires.

Dans les communes de Koloko, Sindo, Faramana, Houndé, Padéma, Founzan environ une dizaine d'écoles nécessitent des travaux de réfection (en toit comme en peinture) et le besoin en équipement notamment les tables bancs.

8.2- Santé :

Il faut souligner que seules les communes de Faramana et Koloko disposent d'institutions sanitaires opérationnelles, du personnel médical en poste des médicaments et de services médicaux disponibles. Ainsi, la commune de Faramana dispose d'un CSPS, d'une clinique, d'une pharmacie publique, de deux dépôts pharmaceutiques privés et d'une dizaine d'agents de santé dont un major infirmier, des infirmiers et une sage-femme. Par contre, la commune de Koloko quant à elle dispose d'un centre médical, d'un cabinet de soin privé, une pharmacie publique avec environ 20 personnels médicaux dont un médecin chef, un major infirmier, une sage-femme, un laborantin et un ambulancier. la commune de Sindo, ne dispose d'aucune structure sanitaire opérationnelle ni de personnel médical sur place.

8.3- Eau et assainissement :

Les conditions d'accès à l'eau et l'assainissements dans les communes de Faramana, Koloko et Sindo demeurent préoccupantes. Les populations civiles de ces localités y font face à des difficultés d'accès à l'eau potable ainsi qu'à l'eau destinée à l'agriculture, au pâturage et à des latrines fonctionnelles. La commune de Koloko dispose d'une adduction d'eau, d'environ 100 puits fonctionnels dont la qualité d'eau reste toutefois douteuse, deux (02) points d'eaux pour agriculture et de 30 latrines fonctionnelles.

8.4- Sécurité alimentaire :

Dans la commune de Faramana, on note que :

- L'état général des champs agricoles et pastoraux demeure préoccupant, la majeure partie des champs ayant été ravagé par les pluies diluviennes. Les éleveurs de la localité sont de plus en plus exposés aux exactions des groupes terroristes avec des cas récurrentes de pillages de bétail ;
- La disponibilité des intrants agricoles notamment les engrais chimiques
- L'existence de deux marchés opérationnels ;
- Les prix des produits varient en fonction des saisons.

Dans la commune de Koloko, on constate que :

- L'état général des champs agricoles et pastoraux est relativement satisfaisant ; mais les agriculteurs et éleveurs éprouvent des difficultés croissantes à accéder aux champs et aux zones de pâture en raison de l'activisme des terroristes dans certaines zones de la commune ; La disponibilité des intrants agricoles dont les engrais chimiques reste régulière ;
- La commune dispose aussi de deux marchés opérationnels.

Dans la commune de Houndé, on constate que :

- L'état général des champs agricoles et pastoraux reste relativement satisfaisant malgré des dégradations localisées liées aux inondations ;
- La disponibilité des intrants agricoles notamment les engrais chimiques ;
- Les PDI n'ont généralement pas accès aux terres cultivables et aux intrants agricoles ;
- la commune compte quatre marchés opérationnels dont un marché central.

Dans la commune de Padéma, il est à noter que :

- Inondation d'une vingtaine de champs ont été inondés entre le mois de juillet et août affectant l'état général des cultures et des pâturages mais qui demeurent un peu satisfaisant ;
- La disponibilité des intrants agricoles (les engrais chimiques) qui reste non régulièrement ;
- La commune dispose de deux marchés opérationnels dont les prix des produits dépendent des saisons.

Dans la commune de Founzan, on constate que :

à l'instar des communes précédentes la commune de Founzan **présente une situation similaire en ce qui concerne** l'état général des champs de culture et des espaces pastoraux, la disponibilité des intrants agricoles ainsi que le fonctionnement des marchés. La commune est aussi confrontée à des difficultés d'accès à certains villages liés aux catastrophes naturelles dont l'inondation.

8.5- Abris et foncier

Les questions d'abris et de foncier demeurent problématiques dans les communes de Faramana, Koloko et Sindo, Founzan, Houndé, Padéma.

L'état de vétusté des maisons et les bâtiments. Devient une préoccupation majeure pour les populations civiles de ces localités, notamment les PDI, les retournés et les PDA peinent à s'abriter dignement et la plupart d'entre eux vivent dans la situation de promiscuité. Plusieurs habitations sont sujettes à des inondés ou infiltrations des eaux de pluie. On constate qu'avec l'arrivée continue des PDI, des retournés et PDA, les capacités d'accueil devient de plus en plus insuffisante exposant les communautés hôtes à des situations embarrassantes.

- L'accès à la justice pour les populations civiles des communes de Faramana et Koloko est globalement acceptable mais difficile pour cependant pour les quelques rares populations de Sindo.
- Avec l'arrivée des personnes déplacées, la question de l'accès à la terre cultivable dans ces communes reste problématique. , les PDI peinent à accéder aux terres cultivables pour les besoins d'activités agricoles en raison des espaces exploitables déjà limité.
- Dans les zones de retours, les personnes retournées dans les communes de Koloko, Sindo, Faramana et autres sont confrontées à d'énormes difficultés de logement. En effet, certaines habitations ont été détruites et ou incendiés par les terroristes dans les communes de Koloko, Sindo, Moroloba, Faramana. De même, les logements abandonnés dans les zones déguerpies présentent un état de dégradation avancé : toitures endommagées ou percées, murs fissurés, ouvertures détériorées ou saccagées. En état de dégradation avancé avec des toits endommagées ou percées, des murs fissurés, des ouvertures dégradées ou saccagées.
- Dans les communes de Houndé, Founzan et Padéma, plusieurs cas d'inondations ont affectés les habitats des populations provoquant environ 80 ménages sinistrés dans ces communes.
- Dans la commune de Bobo-Dioulasso, la question de l'accès à l'abri reste problématique pour les populations et en particulier les personnes déplacées internes. Ces dernières, qui sont plus concentrées dans les zones urbaines, résident dans des bâtiments loués. Courant le mois d'août, deux (02) cas de PDI expulsées de leurs logements pour loyers impayés ont été signalés dans la commune. Ces cas signalent une fois de plus les risques liés à l'éviction forcée dont les populations déplacées sont exposées.

IX-COHESION SOCIALE

Les communes de Faramana, Koloko et Sindo sont des localités du Burkina Faso situées dans la bande frontalière avec le Mali voisin avec notamment la région de Sikasso au Mali. Ces localités accueillent de nombreuses populations fuyant les exactions des terroristes dans les villages environnants. Même si le dispositif de Monitoring n'a pas permis de relever des cas de conflits communautaires dans ces zones, n'empêche que des cas de conflits latents ont été documentés. Il ressort du rapport annuel des activités 2023 de l'ONAPREGECC que les provinces abritant ces localités frontalières (Faramana, Koloko et Sindo) ont enregistré 132 conflits dont majoritairement des conflits fonciers dus à de mauvaises démarcations des propriétés foncières et des conflits agriculteurs-éleveurs. En plus de ces deux typologies de conflits précitées, des tensions liées à des difficultés de cohabitation communautaire et frontalière mais aussi des différends autour des ressources (eau, bois, produits forestiers non ligneux) ont été répertoriés dans ces localités.

De même dans la commune de Bobo-Dioulasso, un cas de tension interreligieuse a été documenté courant juillet 2025. En effet, un affrontement entre la communauté musulmane et les coutumiers a entraîné des blessures de cinq (05) hommes.

Quant aux mécanismes règlement des conflits, la méthode privilégiée est l'approche communautaire (règlement amiable, sous l'arbre à palabre, la conciliation ou la médiation communautaire). En cas d'échec de celle-ci, le règlement administratif des conflits communautaires à travers les autorités administratives légalement investies (Maire, préfets, président de délégation spécial) est utilisé. Lorsque cette dernière également échoue, alors, le recours est fait au règlement judiciaire auprès des tribunaux.

X- PRESENCE DES ACTEURS HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT

Dans ces communes concernées, on constate la présence d'acteurs humanitaires et de développement. Ainsi, dans la commune Faramana, il faut noter la présence du HCR, OIM, CIAUD, CROIX ROUGE, AMAZONES (ONG nationales et locales), les comités locaux de protection (structure locale) et des services sociaux communaux et les organisations de la société civile (OSC). Dans la commune de Koloko, la présence de l'ONG CIAUD, l'ONG hop87, l'ONG Terre des hommes, l'ONG CQDJ, l'AEJT, l'association BENKADI et le service social communal a été noté.